

Délibération 2023 / 06-02

L'an deux mil vingt-trois le jeudi huit juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient absents excusés : M. Arnaud PICOUT (procuration M. Jacques FAURE), Mme France-Noëlle GIMENEZ

Secrétaire de séance : Mr Cédric LECOMTE

* * * * *

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1
Virement de crédit / section d'investissement

- Vu les inscriptions au budget primitif 2023 du budget principal,
- **Considérant** le trop inscrit sur le compte 020 dépenses imprévues investissement, il convient de procéder à un virement de crédit sur le budget principal, en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de procéder au virement de crédits suivant sur le budget principal 2023 en section de d'investissement :

INVESTISSEMENT

D : 020 Dépenses imprévues	- 12 000.00 €
D : 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 12 000.00 €

- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 8 juin 2023.

Le Maire,



Raymond RABETEAU

